



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE) RESTREINTE
P.V. DE LA REUNION DU MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2019 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Jean-Paul DELPORTE, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

→ **Point sur les obligations d'encadrement saison 2018-2019 :**

A la demande des services de la Ligue, la Commission, reprenant le dossier de Maxime TERNEL éducateur principal de l'équipe U15 R1 de CREIL AFC lors de la saison 2018-2019, constate que :

- Maxime TERNEL est titulaire du diplôme requis pour assurer l'encadrement de l'équipe U15 R1 : Initiateur 2 (équivalent au CFF2) ;
- La licence technique (éducateur fédéral) n'a pu lui être délivrée en raison d'une opposition du club de l'US CAMON, club quitté à l'issue de la saison 2017-2018 ;
- La Commission a transmis un mail au club de l'US CAMON afin de connaître la raison de l'opposition, mais n'a jamais eu de retour.

En conséquence, le club de l'US CAMON n'ayant pas fourni les justificatifs nécessaires, la Commission a validé la situation de l'éducateur qui, sur le plan technique, respectait l'obligation d'encadrement du Statut Régional des Educateurs.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : 26/09/2019

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Laetitia LACOUR – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité